

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 20 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DFA 167 Modification de la délégation accordée à la Maire de Paris en application de l'article L.2122-22-4° du CGCT.

M. Julien BARGETON, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22-4°;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1 du 5 avril 2014 ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1002 des 19 et 20 mai 2014 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la modification de la délégation accordée à la Maire de Paris en application de l'article L.2122-22-4° du Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 1^{ère} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le 4° de l'article 1 de la délibération 2014 SGCP 1 du 5 avril 2014 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution (notamment la résiliation) et le règlement des marchés publics au sens de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision relative à une modification du contrat, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Article 2 : Les projets de mandature et les opérations d'équipements publics lancés postérieurement à la modification objet de l'article premier feront l'objet d'une présentation annuelle, au Conseil de Paris et aux conseils d'arrondissement concernés, d'un bilan d'avancement sous la forme d'une communication à votre assemblée comportant notamment une présentation des marchés publics de travaux, fournitures et services passés ou à passer dans ce cadre, ainsi que toute décision concernant les éventuelles décisions de poursuivre et avenants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO